



RÉCAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES

▶ AÉROPORTS PARISIENS

Information

- Au 4^e trimestre 2007, les services concernés présenteront à l'ACNUSA :
 - ▶ le bilan des consultations de VITRAIL en mairie,
 - ▶ les propositions d'installation dans d'autres sites.

Fonctionnement des CCE

- L'ACNUSA recommande que :
 - ▶ le comité permanent soit réuni de façon régulière (3 fois par an),
 - ▶ la présidence de sous-commission ou de groupe de travail soit confiée dans le cadre d'un accord local à un membre de la commission consultative de l'environnement : professionnel, élu, représentant d'association, gestionnaire ou service de l'Etat.

CDG : utilisation des doublets la nuit

- Les services de la navigation aérienne réaliseront avec les professionnels concernés un examen précis et exhaustif de l'utilisation actuelle des doublets qui sera communiqué à l'ACNUSA en septembre 2007. À l'issue de cette phase technique, l'impact environnemental en termes de personnes survolées sera calculé pour l'ensemble des hypothèses. Enfin, une large concertation entre les élus concernés devra être organisée.



Le Bourget

- L'ACNUSA demande à la direction des services de la navigation aérienne de lui présenter dès avril 2007 le contenu et le calendrier des études relatives à une autre répartition du contrôle des aérodromes de Paris – Le Bourget et Villacoublay.

Toulouse – Blagnac

- Les résultats de l'étude sur une procédure adaptée – notamment la nuit – pour les aéronefs qui montent selon une pente inférieure à 8°, seront présentés à l'ACNUSA au 4^e trimestre 2007.